

## **Plan proposé concernant le cadre de ARM pour les pays du Maghreb**

**1. Former un groupe de travail pour élaborer un cadre ARM pays du Maghreb. Ce groupe de travail va regrouper les personnels spécialisés des pays Maghrébins et sera présidé et soutenu par le secrétariat de l'UMA. L'UIT / BDT fournira une assistance technique au groupe de travail.**

**2. La proposition des pays Maghrébins d'un ARM sera basée sur l'existence d'un cadre ARM opérationnel, nommé (APEC TEL MRA) Arrangement de reconnaissance mutuelle de coopération économique Asie-Pacifique pour l'évaluation de la conformité des équipements de télécommunications, couvrant 21 économies de la région Asie-Pacifique.**

**Ce plan doit inclure la création d'un groupe de travail ARM pays Maghrébins qui peut adapter l'APEC TEL MRA pour répondre aux besoins spécifiques de la région des pays Maghrébins dans le cadre existant et opérationnel ARM.**

**3. Dans la mise en œuvre de ARM pays Maghrébins, les États maghrébins deviennent signataires de cet accord multilatéral dans la région et peuvent œuvrer au développement des ARM sur le plan bilatéral avec leurs partenaires. La participation dans la mise en œuvre des ARM dans les pays du Maghreb est volontaire. Quand un pays maghrébin décide de participer à cette mise en œuvre, il doit suivre les principes et les procédures retenus dans ARM pays du Maghreb**